

DISCOURS A PRONONCER PAR MONSIEUR FRANÇOIS-XAVIER ORTOLI, PRESIDENT DE LA
COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES,
POUR LE "CANADIAN INSTITUTE FOR INTERNATIONAL AFFAIRS" (CIIA),
LE 19 FEVRIER 1976

LA COMMUNAUTE ET LE CANADA

C'est pour moi un grand honneur et une profonde satisfaction de m'adresser aujourd'hui à une audience aussi avertie. Les personnes pleinement informées du degré d'avancement de l'intégration européenne que vous êtes sont en mesure d'apprécier avec justesse les éléments nécessaires pour entrer en toute connaissance de cause dans une négociation fructueuse. La condition première pour s'engager ensemble dans des relations plus étroites est en effet de considérer avec objectivité et réalisme les possibilités et, éventuellement, les limites de chaque partenaire.

Le moment est particulièrement bien venu pour aborder le problème des rapports entre la Communauté et le Canada puisque 1976 sera l'année de l'établissement d'un lien contractuel entre votre pays et la Communauté. Dans les mois à venir, nous serons appelés à ouvrir ensemble un nouveau chapitre dans l'histoire si ancienne des relations entre le Canada et l'Europe.

Vous n'ignorez pas que cette Communauté Européenne, qui entreprend ainsi de s'engager vis-à-vis de l'extérieur dans des liens nouveaux et affermis, est confrontée, sur le plan économique, à des difficultés considérables. Le chiffre des cinq millions de chômeurs que l'on enrégistre actuellement dans les Etats-membres suffit à en donner la mesure, bien que nous commençons à observer les prémices timides d'une reprise certaine, quoique ^(un peu) je ne voudrais cependant pas insister plus longuement sur les répercussions de la crise mondiale sur l'économie communautaire. Permettez-moi plutôt de vous entretenir de ce qui, à mon avis, a été positif au cours de l'année passée, permettant ainsi d'envisager sous un jour favorable cet avenir de relations afferemies et plus fécondes auquel nous nous sommes donné pour objectif de parvenir ensemble.

Il me semble tout d'abord primordial que la liberté des échanges ait pu être maintenue en dépit, chez certains de nos partenaires, d'une certaine renaissance des tendances protectionnistes. La Communauté, pour sa part, a été une des premières, sur le plan international, à s'y opposer avec fermeté et, je tiens à le dire, avec un certain succès. Je crois que c'est un point qui mérite d'être souligné, parce que le maintien de la liberté des échanges est fondamental pour l'affermissement de la prospérité économique de nos pays.

Deuxième point positif, la Communauté, en dépit de l'aggravation de la situation économique et sociale n'est pas demeurée, au cours de l'année passée, un ensemble statique, enregistrant sans réactions les durs coups de butoir de la crise. La Communauté a évolué, confortée par le maintien en son sein de la Grande-Bretagne, clairement décidé par un référendum du peuple britannique.

Je crois que l'on pourrait dire, pour caractériser l'année qui vient de s'écouler, que la dynamique propre à la Communauté a joué à plein. C'est là un fait d'autant plus marquant que l'aggravation des problèmes économiques aurait pu, bien à tort, susciter le découragement et inciter à l'immobilisme. La Communauté a connu au contraire un sursaut d'énergie et je puis discerner deux domaines dans lesquels nous avons su aller de l'avant.

En premier lieu, la Communauté a progressé en matière institutionnelle. Une réflexion fructueuse s'est engagée sur l'approfondissement de l'intégration européenne et sur l'édification d'une Union européenne. La publication des travaux des institutions communautaires sur l'Union européenne d'abord, puis, au début de cette année, du rapport de M. Tindemans, en témoigne.

Il a été décidé de procéder dès 1978 à l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. L'extension des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée européenne est désormais une réalité. La Communauté a en outre trouvé dans le Conseil européen, où se retrouvent trois fois par an les Chefs d'Etat et de gouvernement, un organe capable de prendre les grandes décisions qui engagent son avenir. Désormais, les Chefs de gouvernement sont ainsi partie intégrante du système institutionnel communautaire. Ils ont permis de progresser dans certains dossiers particulièrement ardu, tels celui de la participation de la Communauté à la Conférence sur la coopération économique internationale, ou encore celui de la politique énergétique commune.

En second lieu, la Communauté a affirmé sa personnalité et son unité vis-à-vis de l'extérieur. Il est certain, d'une manière générale, que l'efficacité de l'action de la Commission à l'extérieur dépend du nombre et de la densité des politiques communes mises en place. Mais le monde n'attend pas l'achèvement de l'Union européenne. Afin d'être en mesure d'apporter les réponses que l'on attend d'elle, la Communauté est souvent obligée d'agir vers l'extérieur dans des domaines dans lesquels les politiques internes sont encore incomplètes. Quelles que soient les difficultés que nous avons souvent rencontrées à l'intérieur, nous n'avons jamais hésité, vers l'extérieur, à aller de l'avant. Nous avons ainsi démontré que nous sommes capables de définir des positions communes même dans des domaines qui ne sont pas encore couverts par des politiques communes.

En ce qui concerne notre politique à l'égard des pays tiers je me félicite de pouvoir me référer sans plus attendre, à titre d'exemple, à la décision que la Communauté vient de prendre de négocier avec le Canada un accord-cadre de coopération économique et commerciale. J'y reviendrai dans un instant.

Je voudrais auparavant évoquer nos grands succès de l'an passé. Il s'agit avant tout de notre politique de développement à l'égard des pays du tiers Monde. Par la Convention de Lomé, nous avons mis au service de 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, un ensemble d'instruments de développement d'une ampleur jamais égalée. Certains d'entre eux, tel le mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation, sont d'une conception tout à fait nouvelle et serviront peut-être d'exemple dans le cadre mondial. Je crois que l'accord de Lomé traduit dans son intégralité la conception de la Communauté en ce qui concerne ses rapports avec les pays en voie de développement. Notre objectif n'est pas seulement le développement économique et l'accroissement de la coopération : c'est aussi la paix, le dialogue, la compréhension. A côté de l'accord de Lomé, nous avons développé des instruments d'action à l'échelle mondiale - comme le système de préférences généralisées - et précisé, aux Nations-Unies notamment, notre conception d'ensemble des rapports avec le tiers-Monde.

Ce que nous appelons notre "Politique globale méditerranéenne" a progressé sur des bases qui ne sont plus purement commerciales afin de traduire toute l'ampleur de nos relations de coopération et de les accroître. L'accord avec Israël a pu être conclu l'an passé. Nous venons d'achever la négociation des accords avec les trois pays du Maghreb. Des accords de même type ont été proposés à l'Egypte, à la Syrie, à la Jordanie et au Liban. En outre, nous pensons prochainement entamer des pourparlers pour un accord commercial avec la Chine qui, l'année dernière, a ouvert une représentation diplomatique auprès de la Communauté.

D'une manière plus générale, face aux grands problèmes extérieurs du moment, la Communauté a su conserver son unité d'action afin de défendre des idéaux de dialogue et de coopération.

C'est ainsi que la Communauté a su se présenter unie lors de la Conférence de Paris et qu'elle continuera tout au long des discussions de parler d'une seule voix. Tout comme le Canada, et appelée comme lui à ^{assumer d'importantes fonctions dans la Conférence,} la Communauté attache une grande importance au dialogue Nord/sud qui constitue une des tentatives les plus ambitieuses pour remodeler les relations économiques internationales en les rendant plus justes et plus équitables.

En ce qui concerne le Canada, je voudrais exposer tout d'abord les perspectives dans lesquelles la Communauté a pris la décision de s'engager dans des négociations avec votre pays.

Au cours de ces dernières années, le Canada a clairement exprimé à maintes reprises son désir de s'engager avec la Communauté Européenne dans des relations plus étroites. En novembre 1972 déjà, peu de temps après que les Chefs de gouvernement des neuf Etats-membres de la Communauté eussent souhaité, lors du sommet de Paris, l'ouverture avec le Canada d'un "dialogue constructif", un aide-mémoire officiel du Gouvernement canadien a souligné l'intérêt que présenterait la recherche d'un accord économique et commercial. En avril 1974, un second aide-mémoire a proposé l'ouverture de discussions relatives à un accord commercial qui établirait un "lien contractuel direct entre le Canada et la Communauté" et qui "encouragerait le développement de relations commerciales et économiques à long terme". Lorsque M. Trudeau est ensuite venu à Bruxelles et qu'il a fait le tour des capitales européennes, nous avons pu, en Europe, entendre exposer par votre Premier ministre lui-même les thèmes canadiens qu'il a défendus avec l'autorité et la compétence qui sont les siennes.

Après que ces initiatives importantes eurent été examinées attentivement à la fois dans la Communauté et à l'occasion de différents contacts exploratoires et informels, une préférence commune s'est dégagée clairement en faveur d'un accord d'un type nouveau entre le Canada et la Communauté.

Si la Communauté a pris cette décision, c'est qu'elle y a été amenée par deux réalités déterminantes.

La première est politique : c'est la volonté des Gouvernements canadiens successifs de contribuer à diversifier et à étendre les relations extérieures du Canada et de resserrer notamment les liens avec une Europe en train de se faire et de s'affirmer. La Communauté reconnaît l'importance de ces objectifs politiques. Le Canada entretient déjà des relations cordiales et florissantes avec divers Etats-membres de la Communauté. Le plaidoyer du Gouvernement canadien en faveur d'un "lien contractuel" avec la Communauté en tant que telle révèle en outre la volonté d'ajouter à ces relations une dimension communautaire en associant d'une certaine manière à l'avenir du Canada celui d'une Europe nouvelle. Répondant d'une manière claire et positive à cette demande canadienne, la Communauté s'est efforcée d'en saisir la nature politique et elle est disposée à faire en sorte que le développement futur du Canada et le sien propre soient envisagés ensemble et, pour notre bien commun, aillent de pair autant qu'il est possible.

La seconde réalité est économique. Le Canada, nation industrialisée disposant de ressources naturelles immenses, constitue un partenaire commercial d'une grande importance. L'économie de votre pays est étroitement liée à la nôtre dont elle est, de différentes manières, complémentaire. Nous savons que le Canada considère pour sa part la Communauté comme une entité économique de premier rang sur le plan mondial, qui offre des débouchés à ses marchandises manufacturées et à ses matières premières brutes ou traitées, tout en pouvant représenter une source d'investissement et de technologie. La Communauté Européenne représente le deuxième fournisseur du Canada et son deuxième marché d'exportation. Ce sont les faits mêmes de la vie économique qui poussent le Canada et la Communauté à chercher un terrain d'entente sur lequel fonder une coopération future mutuellement profitable. Nos pays seront ainsi mieux placés pour faire face aux responsabilités individuelles et collectives qui les attendent dans un monde en changement rapide. Ils seront à même d'entreprendre, dans le cadre de leur développement économique ultérieur le processus qui les rapprochera nécessairement l'un de l'autre.

C'est en tenant compte de cet impératif politique et ce défi économique que la Communauté conçoit l'accord envisagé.

La forme et le contenu de cet accord feront l'objet des négociations elles-mêmes. Qu'il me soit cependant permis de faire une ou deux observations de nature très générale.

Premièrement, il est évident que l'accord devrait être non-préférentiel. Nous ne cherchons pas pour la Communauté des relations privilégiées. Nous ne présentons pas les liens avec la Communauté comme une forme d'alternative aux liens du Canada avec les Etats-Unis ou avec l'Extrême-Orient. Nous savons que le Canada est tout autant un pays d'Amérique du Nord et un état riverain du Pacifique qu'une nation transatlantique ayant des racines en Europe occidentale. Nous considérons seulement qu'il appartient au Canada et à la Communauté d'établir entre eux des relations particulières dans lesquelles le Canada aura avantage à voir se développer une dimension européenne.

Deuxièmement, je pense que nous devrions élaborer un accord de caractère essentiellement évolutif. Aucun secteur éventuel de coopération économique ne devrait être écarté a priori. Le Canada et la Communauté devraient avoir la possibilité d'utiliser cet accord comme un cadre à l'intérieur duquel les possibilités de coopération pourraient être explorées et mises en oeuvre de manière pragmatique et progressive. Ainsi, l'accord proposé ne devrait pas être un projet détaillé et complet de ce que devraient être les relations entre le Canada et la Communauté. Il conviendrait de faire au début preuve de modestie. Par contre, le programme de travail commun élaboré dans le cadre de l'accord pourrait progressivement se faire plus ambitieux.

Un autre aspect important de l'accord est qu'il compléterait, sans les remplacer, les liens de coopération établis entre divers Etats-membres de la Communauté et le Canada. Pour notre part, notre intention est que la Communauté et ses divers Etats-membres développent harmonieusement et parallèlement leur coopération avec le Canada.

Enfin, personne ne considère l'accord proposé comme un instrument destiné à l'extension dans le secteur industriel privé de politiques interventionnistes et dirigistes. La réalité de l'économie mixte subsistera. Dans de nombreux secteurs, il appartiendra à l'industrie privée de susciter la coopération économique entre le Canada et la Communauté, coopération économique à laquelle l'accord envisagé fournira simplement un cadre.

Ce qui de toute façon est très clair, c'est que le Canada et la Communauté Européenne se trouvent à la veille d'une nouvelle ère de coopération économique, ère à travers laquelle, en mettant ensemble notre enjeu, nous devons faire preuve d'imagination et de novation à tous les niveaux et dans tous les domaines. Nous pouvons faire confiance, à cet égard, à ceux qui, de part et d'autre et à tous les niveaux, seront chargés de poursuivre un dialogue aussi indispensable et aussi passionnant.

La Commission européenne vient d'établir sur le sol canadien une Déléation officielle dont le nouveau Chef, M. Curt Heidenreich, est aujourd'hui des nôtres. Cette Déléation sera, pour ainsi dire, la contrepartie à Ottawa de la Mission du Canada auprès des Communautés Européennes à Bruxelles, que dirige M. l'Ambassadeur Cadieux, également présent ici. Je leur souhaite de continuer à réussir dans leurs fonctions très élevées.

Monsieur le Président, je voudrais terminer mes remarques sur la Communauté et le Canada en formulant quelques observations plus générales sur ce qu'on peut appeler la nouvelle diplomatie économique.

Tout récemment encore, les comparaisons avec le monde du sport étaient probablement celles qui venaient le plus spontanément à l'esprit lorsque l'on évoquait les relations économiques internationales. Les négociateurs internationaux "montaient" périodiquement "sur le ring" pour livrer combat en vue d'obtenir des concessions. C'était là un mode acceptable de formation des décisions dans les enceintes internationales parce que l'enjeu était de parvenir à une libération étendue et

particulièrement avantageuse des échanges, et que les questions en suspens se limitaient essentiellement à des discussions sur les droits de douane et les contingents. Chacun trouvait préférable de se battre pour des concessions plutôt que de rester sur la défensive, à l'abri de barrières douanières.

Il est probable que les problèmes relatifs aux échanges internationaux continueront à être traités, en partie au moins, dans cet esprit sportif. Mais l'apparition de la dimension Nord/sud dans les négociations commerciales internationales et le fait que les garanties d'approvisionnement retiennent aujourd'hui davantage l'attention que les droits de douane, ont d'ores et déjà commencé à solliciter des vertus d'un autre type.

Dans les relations commerciales avec les pays du tiers monde l'idée de développement s'est introduite; plus généralement le contenu et la forme du dialogue ont changé. Ainsi, par exemple, la CNUCED est devenue depuis quelque temps déjà une arène très importante, et très différente des terrains de rencontre du GATT.

Le défi lancé aux règles traditionnelles qui régissent les relations économiques entre les pays industrialisés est tout aussi important. Pour différentes raisons, et en raison plus particulièrement de la libération croissante des échanges au fil des années, l'intégration économique transatlantique a atteint un degré d'intensité sans précédent. Toutefois, elle est exposée à un défi intérieur lui aussi sans précédent, à la fois en Europe et en Amérique du Nord. Nous devons tirer les leçons de cette interdépendance, et coordonner plus étroitement nos politiques économiques et monétaires. Pour sauvegarder la coopération économique transatlantique dans une période de récession, qui engendre une confrontation potentielle quotidienne des politiques nationales, c'est d'un changement de la qualité de la diplomatie que nous avons besoin.

Par conséquent, la diplomatie de la coopération économique sera l'art de la persuasion et du consensus. Chaque fois que cela sera possible, elle situera des problèmes, qui à première vue peuvent paraître controversés, à un niveau auquel ils pourront être résolus en fonction d'intérêts communs. Elle s'efforcera d'enclencher un processus de rapprochement au lieu d'essayer d'opposer des politiques établies. La nouvelle diplomatie n'essaiera pas de renégocier les situations héritées du passé, elle se fixera pour but d'élaborer le consensus de l'avenir. Elle contribuera à l'élaboration de compromis pratiques et mutuellement avantageux dont les éléments pourront d'emblée être incorporés dans les nouvelles politiques de l'avenir.

Je crois que dans cette coopération franche et fructueuse à laquelle notre destin commun nous convoque, nous n'avons pas à nous faire de reproches sur les points de désaccord, mais plutôt à nous féliciter de ce qui va bien et à nous efforcer de faire en sorte que tout aille mieux encore.

La Communauté est prête à agir en ce sens. J'ai également suffisamment de confiance en la clairvoyance et en la compréhension du Canada pour croire que notre avenir commun sera positif et riche en succès.